

Thématique telle qu'adoptée

ASSEMBLÉE 2012

Saint-Jean-sur-Richelieu
17-18 mars 2012



Résolutions nationales

Adapter périodiquement le Code du travail

La Commission-Jeunesse du PLQ demande au gouvernement du Québec de :

1. Prévoir dans le Code du travail du Québec un mécanisme permettant une révision périodique du code. Ce mécanisme :

1.1. Devrait prévoir une révision automatique des dispositions du Code du travail sur une échéance donnée et connue.

1.2. Devrait permettre un examen global de la législation entourant le monde du travail afin d'en moderniser les principales dispositions, notamment afin de les adapter à l'évolution technologique.

1.3. Devrait se faire sous la responsabilité du ministre du Travail par un comité d'experts indépendants.

Mettre les énergies du réseau scolaire québécois au service des communautés locales

La Commission-Jeunesse du PLQ demande au gouvernement du Québec de :

1. Donner davantage de liberté aux parents quant au choix de l'école fréquentée par leur enfant en :

1.1. Attribuant le financement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au sein du réseau scolaire en suivant l'enfant, tout en conservant le mode actuel de financement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour couvrir l'investissement en capital des écoles.

1.2. Assouplissant la restriction géographique de l'enfant d'une base locale à une base régionale afin de favoriser la mobilité d'un jeune au sein des écoles d'une même commission scolaire, et entre les commissions scolaires.

1.3. Permettant aux parents de changer leur enfant d'école en cours d'année scolaire lorsque la réussite scolaire de celui-ci risque d'être compromise (exemple: problèmes d'adaptation, isolement, intimidation). Le financement accordé à l'école accueillant l'élève devra être versé à la nouvelle école, au prorata du nombre de jours restants à l'année scolaire.

1.4. Augmentant la liberté des écoles à créer de nouvelles concentrations et/ou des programmes spécifiques concurrents au sein de la même commission scolaire. Ces programmes offerts aux élèves devraient être conformes aux normes du programme éducatif.

2. Inciter les commissions scolaires à signer des ententes de reconnaissance mutuelle de l'ancienneté des enseignants à leur emploi en cas de transfert.

3. Accroître la démocratie scolaire et l'implication des communautés locales dans les prises de décision concernant les écoles locales en :

3.1. Tenant les élections scolaires au moment de la rentrée scolaire une fois tous les quatre ans. Le scrutin pourrait être tenu par voie postale pour tous les citoyens et/ou au moment d'acquitter le compte de taxes scolaires en année d'élections scolaires.

3.2. Requérant les conseils d'établissement des écoles du Québec de rédiger un bilan annuel de leurs activités à la fin de l'année scolaire. Ce rapport devrait se conclure par une recommandation à la commission scolaire quant au renouvellement ou à la résiliation du contrat de la direction d'école en place.

3.3. Réservant la participation au conseil d'établissement aux citoyens de la ville ou la municipalité dans laquelle se trouve l'école ou aux parents des élèves.

4. Poursuivre les efforts de lutte contre l'intimidation et la violence en milieu scolaire en incluant à l'actuel plan gouvernemental un volet portant sur la cyberintimidation et l'éducation à la cybercitoyenneté. Cette nouvelle étape devrait :

4.1. Permettre aux directions des écoles publiques de déléguer leur responsabilité d'action en présence d'intimidation à une personne faisant déjà partie du personnel de leur école. La direction demeurerait toutefois imputable si la personne déléguée ne s'acquittait pas de sa responsabilité d'intervention.

4.2. Doter le cours d'éducation à la citoyenneté — actuellement prévu au cursus des élèves — d'un volet d'éducation à la cybercitoyenneté et à l'utilisation des réseaux sociaux et des nouvelles technologies.

- 4.3. Permettre au conseil d'établissement de chaque établissement scolaire de demander à une direction d'école de sanctionner un membre du personnel ou un bénévole par son congédiement dans le cas d'une non-intervention claire en présence d'un cas d'intimidation.
- 4.4. Initier un effort de sensibilisation auprès des parents de leur responsabilité citoyenne d'éduquer leurs enfants pour éviter des comportements intimidateurs et pour encourager la dénonciation de ces actes.
5. Mettre sur pied, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, une plateforme Web rendant disponible l'information statistique sur les différentes écoles du réseau public. Cet outil devrait :
- 5.1. Être voué à outiller les parents dans le choix d'un établissement pour leur enfant.
 - 5.2. Contenir de l'information annuelle qualitative et quantitative, notamment sur la capacité d'accueil de l'école, sur les services offerts, sur le taux de persévérance scolaire, ainsi que sur le nombre d'élèves par classe.
 - 5.3. Présenter cette information pour l'année en cours ainsi que pour les années précédentes, afin que les parents puissent avoir un profil plus complet de chaque école et de son évolution.

Miser sur le Web et les technologies pour faire de l'État québécois un modèle d'efficacité et d'ouverture

La Commission-Jeunesse du PLQ demande au gouvernement du Québec de :

1. Opter pour le virage vers les logiciels libres, afin de réduire substantiellement les dépenses publiques liées au renouvellement et à l'achat de suites bureautiques par les entités relevant de l'appareil gouvernemental, incluant l'Assemblée nationale.
2. Mettre à la disposition des citoyens un portail Web unique donnant gratuitement un accès:
 - 2.1. Aux études sur lesquelles reposent les décisions gouvernementales engendrant une dépense publique excédant un seuil minimal fixé par règlement. Les limites de ces études devront y être exposées et justifiées.
 - 2.2. À un suivi de l'évolution des dépenses de programmes et des investissements inscrits dans le budget de l'État. La ventilation de ces dépenses sur une base régionale et les tendances des exercices budgétaires antérieurs devraient également être publiées.
3. Créer un forum de consultation citoyenne en ligne permettant au public de se prononcer sur les différents enjeux qui les préoccupent, et d'y apporter des pistes de solutions.
4. Créer une base de données québécoise de format ouvert accessible à tous, inspirée de la plate-forme de Montréal Ouvert.
5. Mettre en oeuvre une politique de gouvernement ouvert propre au Québec, tant au palier scolaire qu'aux paliers municipal et provincial

Choisir un réseau routier moderne, sécuritaire et administré de manière indépendante

La Commission Jeunesse du PLQ demande au gouvernement du Québec de :

1. Proposer la création d'une Agence des infrastructures routières du Québec, chargée d'administrer et de financer l'ensemble du réseau routier québécois. Cette agence :

1.1. Devrait être indépendante du gouvernement et rendre compte annuellement de ses activités directement au Parlement.

1.2. Établirait les priorités en matière de réinvestissement dans les infrastructures pour en faire rapport au ministère des Transports.

1.3. Aurait le mandat d'intégrer les services offerts à l'heure actuelle par Infrastructures Québec, notamment en ce qui concerne les projets en partenariats publics-privés.

1.4. Devrait recevoir les plaintes du public et approuver la tarification effective sur chacun des projets d'infrastructures routières développés au Québec, à l'image du fonctionnement de la Régie de l'énergie.

2. S'engager à financer les efforts de modernisation des infrastructures routières à partir d'une enveloppe dédiée, composée des sources de revenus autonomes identifiées et reliées à l'utilisation du réseau routier afin de maintenir la constance et la prévisibilité des investissements dans ce secteur névralgique.

3. Doter le ministère des Transports, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, d'une plateforme Web comprenant un volet interactif⁴ permettant aux citoyens de :

3.1. Signaler en ligne la dégradation des infrastructures routières de juridiction provinciale ou municipale.

3.2. Accéder à l'ensemble des projets soumissionnaires d'un chantier soumis à un appel d'offres en vertu de la loi. L'offre ayant été retenue devrait être clairement identifiée.

Adapter le mode de financement du réseau de la santé aux défis de la démographie

La Commission Jeunesse du PLQ demande au gouvernement du Québec de :

1. Revoir le mode de financement des hôpitaux en combinant les caractéristiques du financement basé sur les activités (FBA) et du financement par budgets globaux octroyés selon une logique historique. En vertu de cette modification, le gouvernement devrait définir les termes du FBA en :

1.1. Élaborant un système de classification des patients en fonction de leur diagnostic.

1.2. Déterminant le montant à accorder à un hôpital pour l'hospitalisation (ou la prise en charge) de chaque catégorie de patients.

1.3. Déterminant les facteurs susceptibles de causer une augmentation du coût de l'hospitalisation des patients par rapport aux montants établis pour chaque catégorie (situation géographique d'un établissement, caractéristiques de la population qui vit à proximité de celui-ci, etc.), afin d'assurer une adéquation entre le mode de financement et les défis particuliers des établissements hospitaliers.

2. Développer une plateforme Web et téléphonique incluant une application mobile multiplateforme du ministère de la Santé et des Services sociaux permettant de consulter le temps réel d'attente dans les différentes urgences et cliniques sans rendez-vous du réseau, regroupées selon les régions administratives. La même application pourrait également donner accès à un répertoire de médecins de famille pratiquant dans chaque région, contenant l'information sur la liste d'attente de chacun quant à la prise en charge de nouveaux patients. Cette plateforme permettra au patient en clinique sans rendez-vous d'être informé une heure à l'avance qu'il sera rencontré par un médecin.

3. Mettre sur pied un fonds, la Caisse Santé, visant à assurer la disponibilité de ressources financières suffisantes à maintenir l'offre de services au moment où le choc démographique affectera le plus fortement le Québec. Cette caisse :

3.1 Serait financée par le gouvernement au moyen d'investissements annuels de manière à répartir sur plusieurs générations l'effort nécessaire au cumul des ressources afin de faire face à l'explosion des coûts du système de santé québécois anticipée en raison du vieillissement de la population.

3.2 Devrait être mise sur pied au moment de l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

3.3 Devrait être encadrée par une loi ou un règlement interdisant l'épuisement du fonds avant la fin du choc démographique prévue par l'Institut de la statistique du Québec.

4. Agir à titre de leader au sein de la fédération canadienne pour entamer un dialogue avec le gouvernement fédéral quant à la possibilité de modifier la Loi canadienne sur la Santé. Cette démarche viserait à assurer davantage de flexibilité pour les provinces relativement au mode de financement du réseau de la santé, tout en réitérant les valeurs y étant énoncées.

Améliorer l'accessibilité du système de justice pour la classe moyenne

La Commission Jeunesse du PLQ demande au gouvernement du Québec de :

1. Maintenir le remboursement des frais judiciaires encourus par la partie ayant gain de cause en ce qui a trait aux procédures judiciaires. Le remboursement de ces frais devrait être assumé par la partie qui succombe (partie perdante). Cela devrait être assorti d'une révision du « Tarif des honoraires judiciaires des avocats » de manière à réduire l'écart existant entre les honoraires judiciaires et extrajudiciaires.
2. Améliorer la performance du système de justice au moyen d'une stratégie sur la cyberjustice en :
 - 2.1. Dotant les salles d'audience d'outils technologiques pour remplacer les appareils d'anciennes générations. Cette modernisation devrait prévoir l'adoption du matériel et des logiciels nécessaires à la tenue de "procès sans papier".
 - 2.2. Procédant à un processus substantiel de modernisation des Greffes des palais de justice afin que les citoyens aient éventuellement accès plus facilement à de l'information sur la progression de leur dossier.
3. Doter les palais de justice du Québec d'une connexion Internet sans fil (Wi-Fi) publique afin que puissent y accéder les usagers et d'y installer des ordinateurs mis à la disposition des usagers pour assurer une accessibilité maximale aux supports informatiques aux citoyens.

Assurer notre place dans les institutions fédérales

La Commission Jeunesse du PLQ demande au gouvernement du Québec de :

1. Demander par renvoi à la Cour d'appel du Québec de se prononcer sur la constitutionnalité de la disposition qui exempte les juges de la Cour suprême du Canada au critère de bilinguisme exigé des magistrats des autres tribunaux fédéraux en vertu de l'article 16 de la Loi sur les langues officielles.
2. Faire pression, par le biais du Conseil de la fédération, sur le gouvernement fédéral afin qu'il assure le bilinguisme chez les officiers du Parlement du Canada, notamment le vérificateur général.

Résolutions régionales

Résolution pour des denrées récupérables dans les marchés d'alimentation et restaurants

La Commission-Jeunesse du PLQ propose au gouvernement du Québec de :

1. Instaurer un régime participatif mettant en contact les fournisseurs, marchands d'alimentation et les organismes de charité selon un jumelage des exigences des divers acteurs du réseau.

1.1 Rendre la participation à ce régime obligatoire pour les fournisseurs et les marchands d'alimentation.

1.2 Rendre obligatoire pour les marchands d'alimentation et les fournisseurs de mettre leurs denrées récupérables à la disposition des organismes de charité répondant à leurs exigences.

Résolution pour offrir aux citoyens les moyens de comprendre les enjeux économiques mondiaux et de la vie quotidienne via l'ajout d'un cours d'économie au secondaire

La Commission-Jeunesse du PLQ propose au gouvernement du Québec de :

1. Rétablir un cours d'introduction à l'économie serait intégré au cursus scolaire du secondaire :

1.1 Que ce cours comporte un volet d'économie personnelle portant sur les notions de budget personnel, d'emprunt, de contrat ainsi que d'épargne;

1.2 Que ce cours comporte un second volet d'économie de marché portant sur les notions de l'offre et de la demande, des types d'investissement, du marché boursier ainsi que sur les notions de base en entrepreneuriat.

Résolution visant à modifier la procédure d'appels d'offres et d'octroi de contrats municipaux de services professionnels

La Commission-Jeunesse du PLQ propose au gouvernement du Québec de :

1. Modifier la *Loi sur les cités et villes du Québec* afin de permettre au secteur municipal de pratiquer la sélection fondée sur la compétence des professionnels en place depuis des décennies au sein des ministères et des sociétés d'État; et abroger l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*;
2. Permettre aux municipalités de procéder à l'évaluation du rendement de la prestation des firmes et que cette évaluation soit prise en compte lors de l'octroi des futurs mandats et favoriser une rémunération axée sur les résultats visés, soit à forfait ou à l'heure plutôt qu'au pourcentage du coût des travaux, ce qui encourage l'augmentation des coûts;
3. Ajouter des clauses de bonus aux contrats des services professionnels pour inciter l'optimisation des solutions afin de respecter ou même de réduire les budgets fixés et ainsi l'efficacité des fonds publics.

Résolution sur la promotion de programmes de formation en région pour les nouveaux arrivants et les étudiants étrangers

La Commission-Jeunesse du PLQ propose au gouvernement du Québec de :

1. Restructurer la promotion des programmes dans les régions afin d'inciter et de bien informer les étudiants étrangers sur les diverses possibilités de programmes offerts en région;
2. Octroyer des allocations aux étudiants étrangers ou immigrants, qui étudient dans le secteur technique ou professionnel en région, une fois leur diplôme obtenu, et ce, à condition qu'ils résident 5 années dans la région à la suite de l'obtention de leur diplôme afin de les inciter à venir s'installer dans leur région;
3. Accorder un incitatif (crédits d'impôt, allocations ou autres) aux immigrants afin de les encourager à s'établir en régions périphériques des grands centres.

Résolution sur le recyclage

La Commission-Jeunesse du PLQ propose au gouvernement du Québec de :

1. Mettre en place un programme d'incitations et de récompenses pour les entreprises mettant en place un système de recyclage et de compostage;

1.1 Visant à encourager les entreprises à instaurer de tels systèmes au sein de leurs installations;

1.2 Prenant la forme d'une déduction fiscale pour les entreprises;

1.3 Prévoyant que cette déduction soit valide pour les cinq premières années financières suivant la mise en place du système de recyclage et de compostage.

Résolution pour la publication des états financiers des associations étudiantes

La Commission-Jeunesse du PLQ propose au gouvernement du Québec de :

1. Tenir les associations étudiantes ayant un budget d'au moins \$20,000, ainsi que les fédérations étudiantes (ASSÉ, FECQ, FEUQ, FÉCUM, TACEQ), à publier annuellement des états financiers vérifiés de leurs activités et de soumettre à l'approbation de leurs membres ces états financiers vérifiés lors de l'assemblée générale annuelle de l'association;

1.1 Qu'une copie des états financiers annuels approuvés par les membres soit déposée aux ministères de l'Éducation du Loisir et du Sport du Québec et de la Famille.

Résolution pour la création d'un crédit d'impôt pour les individus étant juré

La Commission-Jeunesse du PLQ propose au gouvernement du Québec de :

1. Créer un crédit d'impôt remboursable dont bénéficieraient, en plus de l'indemnisation déjà prévue, les jurés québécois;

1.1 Le juré bénéficiaire du crédit pourrait déduire de son salaire annuel un montant équivalent à la rémunération qu'il aurait normalement reçu de son emploi, à un salaire maximal de 60 000 \$ annuellement, pour le nombre de jours qu'aura duré le procès.

Résolution sur le mouvement coopératif et mutualiste dans la société et l'économie du Québec

La Commission-Jeunesse du PLQ propose au gouvernement du Québec que :

1. Tout en conservant un rôle de collaborateur, accroître considérablement les ressources et la porter de la mission accordée au Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, en plus d'en maintenir la promotion auprès des entrepreneurs du Québec.

Résolution d'urgence

La Commission-Jeunesse du PLQ propose au gouvernement du Québec de :

1. Maintenir la position de la CJPLQ favorable à la hausse des droits de scolarité tout en y instaurant un programme de remboursement proportionnel au revenu (RPR).